



Principaux écarts enregistrés dans les comptes de fonctionnement 2014

En guise de préambule, nous tenons à préciser que, par souci de simplification, seuls les écarts jugés significatifs, soit supérieurs à 10 % et Fr. 5'000.--, font l'objet d'un commentaire. **Les montants précédés d'un signe négatif sont en défaveur de la Municipalité, aussi bien au niveau des charges que des produits.**

Coûts salariaux

L'exercice 2014 aura vu l'engagement d'un architecte au sein du Service technique ainsi que d'une assistante de direction.

Les postes "Traitement du personnel" et "Charges sociales" étant ventilés dans les différents centres de charges en fonction des heures travaillées par les collaborateurs de la Municipalité, seule une analyse globale de ces rubriques est susceptible d'apporter un intérêt lors d'un examen des comptes annuels.

Amortissements

Les taux d'amortissement appliqués ont été conformes à ceux retenus lors de la phase de budgétisation. Pour mémoire, les montants comptabilisés tiennent compte des investissements consentis au courant de l'exercice et ne sont point calculés au pro rata de la date d'engagement de la dépense.

Un amortissement supplémentaire de Fr. 126'700.-- a été comptabilisé (postes 160.332.03 et 91.141.26 "Abris PCi"), suite à la construction d'un abri PCi au sous-sol de l'un des futurs bâtiments dédiés aux structures de la petite enfance.

Il a été convenu avec l'organe de révision de ne point comptabiliser d'amortissement relatif à la STEP intercommunale, étant donné que l'investissement consenti en 2014 a été porté sous forme de compte courant et que les infrastructures seront sorties du bilan de la Municipalité en 2015, puisque cadastrées au nom de l'Association.

011.300.00 Conseil général : écart de - Fr. 8'487.80

L'écart provient essentiellement de l'étude menée au sujet du RCO ainsi que des vacations de la CoGest.

029.311.10 Maintenance du parc informatique & logiciels : écart de - Fr. 9'175.80

Le dépassement de budget s'explique par la facture de Fr. 8'000.-- relative à la maintenance du site web de la Municipalité pour les années 2007 à 2014 (oubli de la part du provider).

029.318.00 Frais de téléphone : écart de - Fr. 7'137.35

L'écart provient des frais liés à l'installation d'une ligne sécurisée dont le coût mensuel est arrêté à Fr. 549.45.

029.431.10 Emoluments administratifs : écart de Fr. 10'678.60

Les recettes encaissées ont été nettement supérieures aux prévisions.

029.436.10 Remboursement de salaires, APG : écart de - Fr. 18'313.05

Ce poste enregistre les remboursements de salaires liés aux absences dues aux maladies et accidents, par conséquent totalement imprévisibles. A noter que ce compte ne fait apparaître que les montants liés aux collaborateurs de l'administration générale, les recettes étant à présent directement comptabilisées dans les fonctions concernées.

102.301.08 Déléguée à l'intégration : écart de - Fr. 17'709.30

102.318.21 Programme d'intégration cantonal : écart de - Fr. 8'542.20

102.431.06 Participation privée programme d'intégration cantonal : écart de Fr. 6'155.--

**102.461.02 Subvention s/programmes d'intégration cantonal et cohabiter :
écart de Fr. 9'000.--**

Le bénéfice net de la mesure a finalement été de l'ordre de Fr. 10'000.-- en 2014.

102.431.03 Octroi du droit de cité : écart de Fr. 15'900.--

Le nombre de personnes désireuses d'obtenir la nationalité suisse et domiciliées à Vétroz a été relativement important au courant du dernier exercice.

113.437.00 Amendes de police : écart de Fr. 12'117.--

Le montant des amendes infligées par la police municipale a dépassé la prévision établie.

120.301.00 Pouvoir judiciaire : écart de Fr. 6'373.10

Les vacations versées aux membres du pouvoir judiciaire sont fonction des dossiers traités, dû à la difficulté d'établir un budget précis.

140.352.04 Participation commune Vétroz CSP Lizerne : écart de Fr. 20'000.--

Dès 2014, il a été convenu que les dépenses concernant le CSPL soient payées par la Municipalité de Vétroz, dû à l'absence de refacturation de charges acquittées par la Commune d'Ardon.

161.319.00 EM communal de conduite : écart de Fr. 6'546.95

Le budget 2014 a été surévalué par les membres de l'EMIC.

200.312.02 Chauffage, eau et électricité : écart de Fr. 17'252.05

210.312.02 Chauffage, eau et électricité : écart de - Fr. 11'188.25

La facturation liée à la consommation d'électricité au sein des écoles de Vétroz a été globalement inférieure à la prévision.

200.314.00 Entretien des bâtiments scolaires : écart de - Fr. 39'200.40

La création d'une classe supplémentaire au Pavillon scolaire explique l'écart enregistré (déplacement du container utilisé auparavant au Centre scolaire des Plantys).

210.311.00 Mobilier et machines scolaire : écart de Fr. 6'303.80

La dépense effective, en particulier pour ce qui est des copieurs, a été moins élevée que prévue.

210.318.08 Transport des écoliers : écart de - Fr. 28'100.--

Avec l'introduction du regroupement scolaire, la Municipalité a dû également mettre en place un concept de transport destiné aux écoliers.

213.364.01 Rail-checks étudiants secondaire 2^{ème} degré : écart de Fr. 5'202.80

La dépense a été budgétisée dans le compte 213.361.05, mais le Canton a toutefois imposé le changement de nature. La charge a finalement été moindre que prévue.

220.361.13 Contribution communale élèves en institution : écart de - Fr. 15'482.70

220.433.01 Participation des parents aux frais d'écologie : écart de Fr. 2'473.50

Les dépenses et recettes varient sensiblement en fonction du nombre d'élèves faisant l'objet d'un placement. A noter que la facture du Canton s'élève pour l'année 2014 à Fr. 30'683.70.

290.301.00 Direction des écoles : écart de - Fr. 41'339.35

Le traitement du Directeur des écoles est versé par la Municipalité depuis la dernière rentrée, ce qui implique que l'exercice 2014 enregistre non seulement la facture de l'année scolaire 2013-2014, mais également 4 mois concernant 2014-2015. La subvention y relative sera versée au courant de l'été 2015.

309.362.01 Encouragement à la culture : écart de - Fr. 5'595.80

A noter que les vacations des membres de la Commission culturelle, soit Fr. 2'783.80, ont été comptabilisées dans la nature 309.300.00.

340.314.01 Entretien des installations sportives : écart de Fr. 12'096.60

Etant donné que les deux terrains de football feront l'objet de deux rénovations totales (2014 et 2015), les frais d'entretien ont été moins élevés qu'au courant des années précédentes.

440.352.00 Centre médico-social subrégional : écart de - Fr. 62'619.25

530.361.00 Prestations complémentaires AVS / AI : écart de - Fr. 72'391.40

550.361.00 Participation à l'intégration des handicapés : écart de - Fr. 127'771.45

570.361.04 Participation au financement des EMS : écart de Fr. 190'000.1

580.366.00 Aide sociale : écart de - Fr. 354'540.05

580.366.01 Avances des pensions alimentaires : écart de - Fr. 7'425.35

580.451.00 Contributions du Canton et Région : écart de Fr. 105'503.75

Lors de l'établissement du budget, il a été escompté que la loi sur les soins de longue durée entrerait en vigueur en 2014, ce qui n'a point été le cas. Dès lors, la répartition usuelle des charges Canton - communes est demeurée inchangée, soit 62.5 % - 37.5 % au lieu des 70 % - 30 % communiqués par l'Etat du Valais.

541.434.01 Crèche - Participation des parents : écart de Fr. 36'270.70

La recette perçue auprès des parents d'élèves fréquentant la structure a été supérieure aux prévisions.

541.461.00 Crèche - Subvention cantonale : écart de - Fr. 37'270.70

Le montant enregistré est moindre que budgétisé, d'une part en vertu du fait que la somme de Fr. 16'732.-- a dû être restituée au Canton pour 2013 et, d'autre part, que les acomptes reçus pour 2014 étaient basés sur une planification du personnel différente de celle réellement en vigueur.

542.434.02 UAPE - Participation des parents : écart de Fr. 42'391.05

La recette perçue auprès des parents d'élèves fréquentant la structure a été supérieure à celle budgétisée.

542.461.00 UAPE - Subvention cantonale : écart de Fr. 8'304.15

La subvention cantonale y relative est fonction des frais de personnel éducatif, lesquels ont été supérieurs aux prévisions.

549.363.02 Subvention réseau mamans de jour : écart de - Fr 14'268.85

La dépense, sous-évaluée pour l'année 2014, a été portée à Fr. 34'000.-- dans le cadre de l'exercice 2015.

580.436.10 Contributions des particuliers : écart de Fr. 43'963.85

Cette nature enregistre les remboursements des prêts versés à titre d'aide sociale. Il est par conséquent ardu de budgétiser une telle recette.

620.312.00 Eclairage public (énergie et maintenance) : écart de Fr. 40'022.70

L'introduction de la nouvelle génération de lampadaires permet de réaliser une substantielle économie d'énergie et diminue également le nombre d'interventions requises.

620.314.02 Aménagement des rues et places : écart de Fr. 16'704.25

Les dépenses engagées par la Municipalité ont été inférieures à celles de l'année précédente, soit Fr. 35'594.20 en 2013.

620.314.05 Déblaiement des neiges : écart de Fr. 11'155.15

Ce poste dépend bien évidemment des conditions climatiques, lesquelles ne peuvent en aucun cas être prévues lors de l'élaboration du budget.

620.434.00 Participation pour travaux : écart de - Fr. 10'000.--

La Municipalité n'est point intervenue pour le compte de privés en 2014.

622.315.00 Entretien des machines et véhicules : écart de - Fr. 8'563.55

Le dépassement de budget s'explique essentiellement par des frais relatifs aux divers véhicules des travaux publics.

650.351.03 Participation au Lunabus : écart de - Fr. 6'212.10

L'écart provient du fait que l'exercice 2013 enregistre 19.5 mois de prestation, ceci suite à la modification de facturation décidée par CarPostal Suisse S.A.

650.361.00 Participation au coût du trafic des voyageurs : écart de - Fr. 7'454.35

La dépense effective a été supérieure à la prévision communiquée par l'Etat du Valais lors de l'élaboration du budget 2014. Pour mémoire, la répartition des frais facturés aux communes s'effectue sur la base des facteurs 1/3 pour l'offre de transport et 2/3 pour le nombre d'habitants.

700.314.00 Frais d'exploitation du réseau : écart de - Fr. 21'889.65

Le dépassement de budget s'explique essentiellement par le octroi du mandat de gestion de l'eau potable (Fr. 9'814.80) à un bureau d'ingénieurs ainsi que par l'acquisition d'un lot de carafes portant le sigle du Consortage de Motelon (Fr. 4'167.--).

700.319.02 Réduction de l'impôt préalable : écart de - Fr. 63'152.63

Ce poste n'a pas été budgétisé pour 2014. Il enregistre l'impôt préalable ne pouvant être récupéré par la Municipalité, compte tenu du fait que le compte de l'eau potable enregistre un déficit.

700.390.03 Intérêts service eau potable : écart de Fr. 13'036.70

940.491.00 Intérêts imputés sur eau : écart de - Fr. 13'036.70

L'écart s'explique par la valeur résiduelle des infrastructures figurant au bilan de la Municipalité et concernant l'eau potable au 01.01.2014.

701.312.00 Chauffage, eau et électricité : écart de Fr. 8'580.30

La consommation d'énergie varie en fonction du turbinage effectué, lequel dépend notamment des conditions climatiques.

710.314.00 Entretien du réseau d'égouts : écart de - Fr. 17'134.90

Le dépassement de budget est lié aux dépenses engagées dans le cadre du PGEE.

710.434.04 Taxes annuelles égouts variables : écart de Fr. 11'213.30

Le montant des taxes facturées a été supérieur aux prévisions.

710.434.05 Taxes de raccordement eaux usées : écart de Fr. 397'031.70

L'écart s'explique par le fait que les taxes de raccordement au réseau d'égout ont été comptabilisées en fonctionnement, ceci sur les indications de la section des finances communales.

710.380.00 Attribution aux financements spéciaux : écart de - Fr. 416'074.75

710.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux : écart de - Fr. 26'600.--

L'écart s'explique par le fait que le compte des eaux usées a été largement bénéficiaire, suite à la comptabilisation des taxes de raccordement en fonctionnement.

710.490.02 Taxes annuelles internes égouts : écart de - Fr. 9'550.--

942.390.07 Taxes annuelles internes égouts : écart de Fr. 9'550.--

Le montant a été comptabilisé sur la base du Règlement en vigueur, lequel ne considère plus la valeur fiscale pour le calcul des taxes.

720.380.00 Attribution aux financements spéciaux : écart de - Fr. 36'390.15

L'écart s'explique par le fait que le compte des eaux usées a été moins déficitaire que prévu, dû à l'augmentation du montant attribué au fonds.

720.434.00 Taxes annuelles enlèvement des ordures fixes : écart de Fr. 20'586.15

720.434.04 Taxes annuelles enlèvement des ordures variables : écart de Fr. 86'392.70

La hausse des recettes provient de la réadaptation des taxes communales, ceci sur la base des comptes 2013.

720.434.10 Refacturation apports excédentaires Ecobois S.A. : écart de - Fr. 6'773.80

La refacturation intervient lorsque les apports annuels par ménage ou entreprise dépassent 2 tonnes. Il est donc logique que ce compte subisse des variations.

740.434.00 Taxes columbarium : écart de Fr. 7'500.--

Il s'agit d'un poste difficile à budgétiser, puisque dépendant du nombre de décès survenus durant l'année.

750.314.11 Revitalisation paysagère canaux: écart de Fr. 19'124.40

750.461.15 Revitalisation paysagère canaux: écart de - Fr. 16'300.--

La dépense liée à la plantation des arbres a été moindre que prévue.

750.314.20 Entretien des torrents et cours d'eau : écart de Fr. 12'467.55

Les frais d'entretien engagés ont été inférieurs à ceux connus l'exercice 2013.

750.435.02 Vente de graviers : écart de - Fr. 7'500.--

Au vu des travaux de correction de la Lizerne, le gravier n'a pas été extrait du cours d'eau en 2014.

750.461.10 Entretien des canaux et dépotoirs : écart de Fr. 5'626.45

750.461.20 Entretien des torrents et cours d'eau : écart de Fr. 16'826.75

La subvention octroyée par le Canton tient également compte des heures travaillées par les collaborateurs des Travaux publics.

789.318.17 Frais intempéries été 2014 : écart de - Fr. 133'831.65

789.461.03 Subvention s/intempéries : écart de Fr. 85'000.--

Les dépenses engagées ne pouvaient en aucun cas être prévues. La subvention a quant à elle été provisionnée sur la base de discussions intervenues avec le Canton.

790.351.00 Part cantonale autorisations de construire : écart de - Fr. 19'578.70

790.431.00 Autorisations de construire : écart de Fr. 93'241.--

Le nombre de projets déposés a été supérieur aux prévisions, ce qui implique notamment une hausse des émoluments cantonaux ainsi que des factures émises par la Municipalité.

801.314.00 Entretien des bisses et installations d'irrigation : écart de Fr. 17'255.40

Ce compte enregistre les dépenses dues essentiellement à des dégâts. Les montants peuvent ainsi varier considérablement d'une année à l'autre.

801.450.01 Récupération de l'impôt préalable : écart de Fr. 5'052.15

Il s'agit d'un montant en faveur de la Municipalité après établissement du décompte TVA.

860.366.09 Mesures d'encouragement énergie renouvelable : écart de - Fr. 44'405.50

Le nombre de demandes enregistrées a largement dépassé les prévisions. Dès lors, un montant de Fr. 100'000.-- a été porté au budget 2015 de la Municipalité.

860.410.00 Redevances hydrauliques : écart de - Fr. 45'568.--

Les redevances sont versées à raison de Fr. 40.-- par kW, soit 5'329.7 kW en 2014 contre 6'723.6 kW en 2013.

900.330.10 Pertes fiscales sur impôts revenu et fortune : écart de - Fr. 50'703.86

Le montant des pertes, bien que difficile à évaluer, a été sous-estimé.

900.xxx.xx - 901.xxx.xx - 909.xxx.xx

Les recettes fiscales ont été évaluées sur la base de la dernière taxation connue, à savoir 2013, et extrapolées en fonction de divers éléments. Toutes les informations nécessaires seront toutefois fournies sur demande à la Commission de gestion par M. Régis Papilloud, responsable fiscal.

931.341.00 Impôt sur immeubles bâtis : écart de - Fr. 25'233.50

Ce compte enregistre la ristourne d'impôt versée par la Municipalité aux communes au sein desquelles des personnes domiciliées à Vétroz possèdent un bien immobilier. A noter que l'écart concerne pour une partie l'exercice 2013.

940.318.10 Frais d'encaissements : écart de - Fr. 6'229.95

Ce poste comptabilise les frais payés aux différents Offices des poursuites ainsi qu'à la société de recouvrement mandatée par la Municipalité.

940.322.00 Intérêts dette à moyen et long terme : écart de Fr. 129'827.90

Le fait de devoir différer certains investissements a notamment pour corollaire de devoir s'acquitter de moins d'intérêts financiers.

942.312.00 Chauffage, eau et électricité : écart de Fr. 12'003.30

L'écart est dû essentiellement à une diminution de la consommation dans les locaux de l'ancienne école de Magnot.

942.423.08 Droit de superficie Amis du BB 13* : écart de Fr. 8'380.--

Lors de l'élaboration du budget 2014, le contrat lié au droit de superficie n'avait pas encore été signé avec les Amis du BB 13*.

942.427.01 Location stand de tir : écart de Fr. 6'414.--

Le nombre de réservations relatives aux deux modules de l'ancien stand de tir a été nettement supérieur à la prévision, tout comme à la recette enregistrée en 2013.

Principaux écarts constatés dans le compte des investissements 2014**100.560.00 Mensurations cadastrales : écart de Fr. 13'080.--**

La numérisation des bâtiments ainsi que la mensuration officielle du Lot 6 ont été reportées en 2015.

200.503.03 Bâtiments scolaires : écart de - Fr. 44'447.30

La dépense concerne essentiellement le câblage informatique installé au Pavillon scolaire, prévu initialement en 2013 avec le Centre de Bresse et non réalisé.

200.506.06 Mobilier scolaire et équipement : écart de - Fr. 20'447.95

L'écart provient de l'achat de mobilier scolaire destiné à la nouvelle classe du Pavillon, ouverte en août 2014.

210.501.32 Investissements regroupement scolaire : écart de - Fr. 25'399.35

Il s'agit des dépenses engagées, suite à la décision de procéder à un regroupement scolaire et d'instaurer par conséquent le transport des élèves.

210.503.03 Bâtiments scolaires : écart de - Fr. 2'627'217.70**210.661.01 Subvention s/bâtiments scolaires : écart de Fr. 284'000.--**

L'écart est dû à un retard en 2013 de l'exécution des travaux d'agrandissement du Centre scolaire des Plantys. Le solde de la subvention à recevoir de la part du Canton a été provisionné.

210.610.20 Remboursement assurance Centre des Plantys : écart de Fr. 187'017.85

Ce compte enregistre le montant du remboursement octroyé par l'assureur de la Municipalité, suite aux sinistres intervenus au Centre des Plantys.

210.503.04 Centre scolaire de Bresse : écart de - Fr. 18'405.80

La dépense concerne le câblage informatique installé au Centre de Bresse, prévu initialement en 2013.

210.506.06 Mobilier scolaire et équipement : écart de - Fr. 115'307.90

Un recours ayant été introduit à l'encontre de la décision d'adjudication du Conseil municipal, la dépense relative à l'achat de mobilier scolaire a été reportée en 2014.

210.661.02 Subvention s/matériel scolaire et équipement : écart de Fr. 7'950.--

Il s'agit de la subvention cantonale octroyée sur l'achat de beamers destinés aux écoles.

541.501.27 Projet de densification / bâtiment B et locaux chaufferie : écart de Fr. 744'356.25

542.501.26 Projet de densification / bâtiment A et locaux chaufferie : écart de Fr. 744'356.30

Le retard pris dans l'accomplissement du projet engendre un report des dépenses sur 2015.

550.561.01 Institutions handicapés / social : écart de - Fr. 7'921.--

De manière similaire à ce qui est pratiqué pour les comptes de fonctionnement, la répartition usuelle des charges Canton - communes est demeurée inchangée, soit 62.5 % - 37.5 % au lieu des 70 % - 30 % pris en considération lors du budget.

610.561.00 Construction des routes cantonales : écart de Fr. 56'130.25

S'agissant d'une dépense liée, le budget est communiqué par le Canton.

620.501.23 Projet de densification du Village : écart de Fr. 987'603.60

La partie nord du projet ayant été bloquée par des oppositions, les travaux projetés ne seront entrepris qu'en 2015.

621.500.00 Achat de terrains : écart de - Fr. 6'900.--

La Municipalité a régularisé la situation en acquérant une parcelle, propriété du Canton, sise à la Place centrale.

622.506.09 Machines & véhicules d'exploitation : écart de - Fr. 9'469.70

L'écart s'explique par l'acquisition d'un monoaxe.

700.610.04 Refacturation travaux Péteille : écart de Fr. 48'539.35

Il s'agit d'un montant refacturé à la Commune de Conthey.

710.610.00 Taxes de raccordement : écart de - Fr. 400'000.--

Comme mentionné plus haut, les taxes de raccordement ont été comptabilisées en recette de fonctionnement.

711.501.29 Frais d'études STEP intercommunale : écart de Fr. 106'000.--

Le montant de Fr. 106'000.-- a été comptabilisé sous forme de prêt à l'Association de la STEP intercommunale, lequel figure au bilan de la Municipalité.

740.501.12 Cimetière : écart de - Fr. 25'735.--

Le dépassement de budget est dû à des travaux supplémentaires, non prévus initialement.

750.501.30 Cours d'eau & dépotoirs : écart de Fr. 2'193'001.85

750.661.06 Subvention études et réalisations eaux : écart de - Fr. 2'236'416.--

L'écart s'explique par le report en 2015 d'une partie des travaux de correction de la Lizerne.

760.509.03 Carte des dangers et sécurisation : écart de - Fr. 15'448.10

760.661.10 Subvention cantonale s/sécurisation falaises : écart de Fr. 7'000.--

Les travaux à effectuer n'ont pas été annoncés par le Canton avant la phase de budgétisation.

800.501.20 Réfection des murs de vignes : écart de Fr. 10'967.--

Le retard accumulé dans le projet engendre un écart favorable dans les comptes 2014.

942.503.09 Locaux ancien stand de tir : écart de Fr. 48'539.90

Il s'agit d'un montant que l'une des entreprises en charge des travaux avait oublié de facturer en 2013.

Vétroz, le 23 avril 2015 / LS